

Pour la Cour des comptes, les performances de l'école française sont "médiocres"

Paris, 14 déc. 2021 (AFP) -

Le système éducatif français présente des performances "médiocres" malgré un effort budgétaire et de nombreuses réformes, estime dans une note publiée mardi la Cour des comptes, qui propose des pistes pour organiser "plus efficacement" l'école au service des élèves.

"En dépit d'une dépense nationale d'éducation supérieure à la moyenne de l'OCDE, la performance du système scolaire français tend à se dégrader, en particulier pour les jeunes issus des milieux défavorisés", indique la Cour des comptes dans une note, insérée dans un volet de travaux consacré à des enjeux structurels pour la France.

"Les réformes pédagogiques, l'accroissement des moyens, les résultats des évaluations sur les acquis des élèves n'ont pas encore suffisamment permis d'améliorer la qualité du système éducatif français", ajoute-t-elle.

Les Sages de la rue Cambon soulignent en effet qu'alors que la France a consacré en 2020 près de 110 milliards d'euros à l'éducation des élèves du premier et second degré - avec une part de 5,2% de dépenses d'éducation dans le PIB, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (4,9%)-, le rééquilibrage des moyens au profit du premier degré, "priorité en matière de réussite éducative", et l'adaptation des dépenses à l'évolution de la démographie sont "lents".

Par ailleurs, les réformes pédagogiques décidées par les gouvernement successifs, qui portent surtout sur le cursus des élèves, "ne suffisent pas à améliorer la performance", pointe-t-elle.

Pour produire leurs effets, les réformes "ont besoin d'une refonte des modes d'organisation du système scolaire, touchant notamment l'autonomie des établissements et les prérogatives des chefs d'établissement" pour la Cour, qui estime que la France dispose d'un système scolaire "à la gestion trop centralisée et encadrée".

Face à ces constats, elle propose quatre pistes d'action. Tout d'abord, elle suggère de rapprocher écoles et collèges pour faciliter le parcours de l'élève.

Ensuite, elle considère que les établissements devraient bénéficier de davantage de marges d'autonomie.

Elle estime également que le cadre d'exercice du métier d'enseignant devrait être rénové, avec une meilleure prise en compte des missions hors de la classe, une généralisation de la concertation et du travail d'équipe, une adaptation des modalités de la formation continue ou des solutions de remplacement de courte durée à trouver.

Enfin pour la Cour, "l'amélioration de la performance et de l'équité du système scolaire exige une capacité d'adaptation plus forte aux contextes locaux et aux profils des élèves".

Pour cela, elle plaide pour une "politique d'évaluation ambitieuse" des élèves et des établissements. Ces évaluations "n'auront de sens que si les établissements peuvent mettre en oeuvre des projets éducatifs comportant un certain degré de différenciation de leur approche", estime-t-elle.

slb/asm/pgc/cbn

Afp le 14 déc. 21 à 10 00.

